



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux



La représentation des jeunes dans les parlements nationaux

Copyright © Union interparlementaire (UIP), 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou par quelque moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

L'UIP remercie Worldwide Support for Development (WSD) pour sa contribution au financement de ce rapport.

ISBN 078-92-9142-620-1

Original : anglais.

Traduit de l'anglais par M. Khaled Boukhris.

Couverture : Mathias Reynard, benjamin des parlementaires suisses. © Reuters (R. Sprich), 2011.

Mise en page : Pitch Black Graphic Design, Berlin/La Haye.

Résumé analytique

Le thème de la participation des jeunes à la vie politique fait aujourd'hui partie des préoccupations mondiales, et la question des moyens à employer pour accroître le nombre des jeunes élus dans les parlements nationaux et à d'autres postes politiques retient désormais l'attention.

L'Union interparlementaire (UIP) a adopté une résolution intitulée : «La participation des jeunes au processus démocratique» à sa 122^e Assemblée, (Bangkok, mars-avril 2010), et elle a mis en place le Forum des jeunes parlementaires en 2013. Elle a par la suite rédigé un questionnaire sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux et l'a distribué à tous ses parlements membres à travers le monde. Le présent rapport analyse la centaine de réponses que l'UIP avait reçues début octobre 2014 et qui portent sur les caractéristiques de cette représentation des jeunes dans les parlements nationaux, les dispositions légales concernant les droits de vote et d'éligibilité, et l'existence de mesures destinées à favoriser la participation des jeunes.

Conformément aux règlement et modalités de travail du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, les parlementaires sont considérés comme "jeunes" dans ce rapport s'ils ont moins de 45 ans. Toutefois, compte tenu du fait que les définitions varient, le classement mondial des pays selon la proportion des jeunes au Parlement présenté dans ce rapport, le premier en son genre, a été établi pour trois âges maximums : 30, 40 et 45 ans. Les données recueillies et le classement font apparaître les tendances suivantes :

- Lorsqu'on entend par "jeunes" les moins de 30 ans, un seul pays, la Norvège, passe le cap des 10 pour cent. Les deux tiers des parlements monocaméraux et des chambres basses ont 2 pour cent ou moins de jeunes parlementaires. Toutes les chambres hautes comptent moins de 6 pour cent de jeunes parlementaires, et les trois quarts n'en comptent aucun.
- Lorsqu'on entend par "jeunes" les moins de 40 ans, la proportion des jeunes parlementaires augmente légèrement. Saint-Marin et le Danemark sont en tête pour les parlements monocaméraux et les chambres basses, et le Kenya et la Belgique pour les chambres hautes. Environ la moitié des parlements monocaméraux et des chambres basses comptent entre 10 et 20 pour cent de jeunes. Les chambres hautes obtiennent de moins bons résultats puisque la grande majorité d'entre elles n'atteint pas les 10 pour cent.

- Lorsque les "jeunes" désignent les moins de 45 ans, certains Etats progressent sensiblement, en particulier les Pays-Bas dont la Chambre basse compte plus de 60 pour cent de jeunes parlementaires. De fait, plus du tiers des parlements monocaméraux et des chambres basses examinés dans le rapport comptent plus de 30 pour cent de jeunes parlementaires. Là encore, les chambres hautes n'obtiennent pas un score aussi élevé puisque les pays en tête, comme la Belgique et le Kenya, y élisent deux fois moins de jeunes que dans les autres types de chambres.

Lorsque l'on compare les jeunes à d'autres tranches d'âge et que l'on ventile les données par sexe, on est amené à faire plusieurs constats :

- Le plus grand nombre des parlementaires, femmes et hommes, ont entre 51 et 60 ans. Les hommes sont plus nombreux que les femmes dans tous les groupes d'âges.
- Si l'on compare l'ensemble des chambres analysées dans le rapport, l'écart le plus important en ce qui concerne la représentation est entre les hommes de plus de 45 ans et les femmes de moins de 45 ans, ce qui laisse à penser que les femmes jeunes sont doublement défavorisées par rapport aux parlementaires présentant d'autres profils démographiques.
- Parmi les parlementaires les plus jeunes de chaque chambre, les deux tiers ont été élus pour la première fois entre 21 et 30 ans. Environ les deux tiers sont des hommes et un tiers des femmes.

Des dispositions légales régissent l'accès aux droits politiques, dont le droit d'éligibilité. Le questionnaire met en évidence plusieurs tendances communes.

- Le vote à 18 ans est plus ou moins universel, et il n'y a pratiquement pas de différence entre les chambres du parlement.
- L'âge auquel un citoyen peut se porter candidat à une élection varie davantage. Pour près de la moitié des chambres étudiées, l'âge minimum stipulé est de 18 ans. Dans la plupart des cas, cependant, les citoyens doivent attendre plusieurs années, le plus souvent jusqu'à l'âge de 21 ou 25 ans, et parfois même jusqu'à 35 ou 40 ans.
- Les données contenues dans ce rapport montrent clairement une corrélation entre le recul de l'âge d'éligibilité et la faible représentation des jeunes au parlement. Cela vaut en particulier pour les chambres hautes.

- Très peu de pays ont récemment modifié leurs dispositions légales, mais ceux qui l'ont fait se sont acheminés uniformément vers un abaissement de l'âge minimum.

Le questionnaire a mis en évidence diverses mesures appliquées dans le monde pour promouvoir la représentation des jeunes par l'élection de parlementaires plus jeunes ou l'élaboration de politiques publiques répondant aux besoins et aux priorités des jeunes.

- Les quotas peuvent contribuer directement à l'élection d'un plus grand nombre de jeunes parlementaires. Cependant, l'enquête montre que ce moyen est rarement utilisé.
- Quelques chambres, dont le nombre est cependant en augmentation, font état de l'existence de réseaux, formels ou informels, regroupant des jeunes parlementaires.
- D'autres réseaux ne sont pas exclusivement composés de jeunes parlementaires, mais servent à coordonner l'action de parlementaires désireux de promouvoir les questions qui concernent les jeunes dans les politiques publiques.

- Lorsqu'on leur demande s'il existe "des organismes parlementaires traitant des questions qui concernent les jeunes", les chambres parlementaires répondent à près de 75 pour cent par l'affirmative.
- Parmi ces chambres, 31 font état de l'existence d'une commission ayant dans son titre le terme de "jeunes" ou d'"enfants". Cependant, rares sont les commissions qui traitent exclusivement des jeunes et des enfants puisqu'elles s'occupent aussi d'autres domaines, notamment de l'éducation, de la famille et des sports et d'autres groupes marginalisés.

- Enfin, il existe des parlements de jeunes dans plus d'un tiers des pays qui ont répondu au questionnaire. Environ la moitié d'entre eux sont officiellement en relation avec le Parlement national, mais la majorité d'entre eux sont coordonnés par des organisations non gouvernementales, des ministères, des écoles et d'autres autorités locales.

Globalement, cet exercice de cartographie révèle des caractéristiques encourageantes mais montre aussi la nécessité de poursuivre l'action pour que les jeunes soient plus nombreux à entrer au parlement et y fassent mieux entendre leur voix. Les expériences nationales permettent également d'entrevoir une esquisse de "bonnes pratiques" qu'il conviendrait d'affiner encore et de faire connaître aux autres parlements à travers le monde.

Introduction

Depuis quelques années, la participation des jeunes à la vie politique figure parmi les priorités de l'action pour la démocratie dans le monde. Ce surcroît d'attention s'explique par deux considérations qui, a priori, semblent contradictoires : d'un côté on s'inquiète un peu partout de "l'apathie politique" des jeunes, généralement mesurée à l'aune de leur participation électorale, de l'autre on observe que ces mêmes jeunes s'impliquent de plus en plus dans les mouvements pour la démocratie partout dans le monde. Ces deux tendances ont d'ailleurs incité les organisations non gouvernementales à lancer de nouveaux programmes visant à repérer et à former de jeunes militants afin d'en faire des dirigeants politiques.¹

D'autres organisations internationales ont lancé des actions dans ce domaine. En 2013, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a désigné un Envoyé spécial pour la jeunesse.⁴ La même année, le PNUD a publié le rapport Améliorer la participation politique des jeunes à travers tout le cycle électoral, avant de mettre sur pied sa Stratégie pour la jeunesse 2014-2017, dont le principal objectif est de renforcer la participation des jeunes à la vie politique et aux institutions publiques. De même, le thème de la Journée internationale de la démocratie en 2014 était Engager les jeunes dans la démocratie, et celui du troisième Forum mondial pour la démocratie du Conseil de l'Europe (novembre 2014) De la participation à l'influence : la jeunesse peut-elle redynamiser la démocratie ?



Les jeunes jouent un rôle de premier plan dans les mouvements en faveur de la démocratie dans le monde. © Reuters (A. Waguih), 2013

C'est aussi la raison pour laquelle l'UIP a inscrit la participation des jeunes au nombre de ses priorités, adoptant la résolution "Participation des jeunes au processus démocratique" lors de sa 122^e Assemblée (Bangkok, mars-avril 2010).² Par la suite, l'UIP a créé le Forum des jeunes parlementaires, en 2013, dans le but "d'accroître la participation quantitative et qualitative des jeunes aux parlements et à l'UIP".³ La toute première Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires s'est déroulée en octobre 2014 sur le thème : "Mettre la démocratie à l'épreuve".

1. Voir par exemple, <https://www.ndi.org/youth>.
2. La résolution est consultable sur <http://www.ipu.org/conf-f/122/res-3.htm>.
3. Voir <http://www.ipu.org/strct-f/young-new.htm>.
4. Voir <http://www.un.org/youthenvoy/fr/propos-lenvoye/>.

Il est donc évident que la question de la participation des jeunes à la vie politique fait désormais partie des priorités. Pourtant, dans le débat sur le thème "les jeunes se détournent-ils de la politique officielle ou sont-ils au contraire en train de créer des formes d'action politique nouvelles et imaginatives" (voir Farthing, 2010), ils ont été étudiés en tant qu'électeurs et militants de mouvements sociaux (Carroll, 2011; Desrues, 2012; Diuk, 2013). On a rarement réfléchi à la nécessité d'élire et de nommer des jeunes à des postes politiques et posé la question dans ce sens. De plus, quand des chercheurs étudient la représentation des jeunes, ils ont tendance à mettre l'accent sur les organes de consultation politique, comme les conseils et les parlements de jeunes, dont le but est de faire entendre leur voix dans les débats et les propositions politiques (Matthews, 2001; Patrikios et Shephard, 2014; Shephard et Patrikios, 2013).

La présence de jeunes à des postes électifs est importante à maints égards. D'abord, l'âge médian de la population mondiale est de 28,5 ans (ONU DAES, 2013). Dans les régions moins développées, la moitié de la population est encore plus jeune, l'âge médian baissant à 26,4 ans et à 19,3 ans dans les moins avancées. De plus, 49 pour cent de la population en âge de voter dans le monde se situe entre 20 et 39 ans (ONU DAES, 2013).⁵ Ainsi, comme les femmes, les jeunes constituent une "majorité politiquement exclue" (Joshi, 2014). C'est, peut-être, la raison pour laquelle les parlementaires, lorsqu'on les interroge dans des enquêtes, considèrent "l'âge" et "le genre" comme les deux caractéristiques identitaires les plus indiquées pour une action positive lors des processus de sélection de candidats (Lisi et Freire, 2012). Autrement dit, puisque les jeunes représentent une grande partie de la population, ils méritent mieux qu'une présence symbolique dans les institutions législatives, par souci de justice et de légitimité démocratique. Comme le notait l'UIP dans sa résolution de 2010 "la démocratie véritable exige la participation pleine et active des jeunes".

Ensuite, lorsqu'un pan entier de la société ne participe pas aux débats et aux décisions politiques, on risque de perdre de vue ses intérêts – volontairement ou non – et les ressources qu'il peut apporter à la politique sont gaspillées, au préjudice de tous. La participation des jeunes peut être essentielle pour "prévenir les maux qui les touchent en premier lieu", et pour "renforcer la démocratie et inscrire de nouvelles questions à l'ordre du jour politique" (UIP, 2010).

Enfin, la présence de jeunes au parlement et dans les autres assemblées élues peut en inciter d'autres, par sa valeur symbolique, à participer davantage à la politique. Ils démontrent, en effet, que la politique leur est ouverte et ils constituent des modèles (Bouza, 2014). A un moment où beaucoup de jeunes semblent manifester une "désaffection [...] vis-à-vis des mécanismes politiques officiels", leur

participation peut favoriser "l'exercice actif de la citoyenneté" et "susciter chez les jeunes un engagement civique, leur apprendre le fonctionnement des institutions" et "renforcer par là-même leur sens des responsabilités sociales" (UIP, 2010; voir aussi : Mansbridge, 1999; Phillips, 1995).

Cependant, si importante que soit la participation des jeunes, on ne connaît pas très bien le profil, en termes d'âge, des parlementaires, hormis quelques études par pays (Burness, 2000; Kissau, Lutz et Rosset, 2012) et des comparaisons concernant une seule région (Joshi, 2013; Joshi et Och, 2014). De même, il y a très peu d'informations systématiques sur les mécanismes permettant de renforcer la participation des jeunes à la vie électorale, si l'on excepte quelques mentions succinctes dans des études de cas souvent consacrées à d'autres sujets comme la démocratie interne aux partis (Scarrow, 1999), les procédures de sélection des candidats (Reiser, 2014) ou la représentation des femmes (Darhour et Dahlerup, 2013).

La rareté des informations sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux a incité l'UIP, en sa qualité de source de données sur les parlements au plan mondial, à élaborer un questionnaire sur la participation des jeunes aux parlements nationaux et à le distribuer à l'ensemble de ses Parlements membres dans le monde. Le présent rapport analyse la centaine de réponses obtenues fin octobre en privilégiant les schémas de représentation des jeunes dans les parlements nationaux, les dispositions légales relatives aux droits de voter et de briguer un poste politique et les mesures éventuellement prises pour promouvoir la participation des jeunes.

Les conclusions préliminaires font état de progrès notables dans certains pays où on élit désormais des parlementaires de tranches d'âge moins élevées, alors que d'autres sont encore à la traîne. Les différences entre hommes et femmes ressortent aussi clairement, les femmes élues appartenant souvent à des tranches d'âge plus jeunes. Les tendances en termes d'âge minimum restent relativement stables, même si quelques pays ont baissé ce seuil pour le droit de vote ou celui de se porter candidat ces dernières années. Les stratégies en la matière comprennent des mesures pour élire de jeunes parlementaires, comme des quotas, et des structures permettant de définir et d'éclairer des politiques publiques qui répondent aux besoins et priorités des jeunes, notamment des organes parlementaires. Plusieurs pays ont également mis en place des parlements de jeunes, une mesure à plus long terme qui peut promouvoir la participation des jeunes.

5. Les calculs de l'auteur se fondent sur les données ONU DAES (2013).

Jeunesse et représentation

L'une des difficultés, quand on se propose d'étudier les jeunes parlementaires, réside dans l'ambiguïté inhérente à la définition des termes "jeunes" et "participation politique". Comme le fait remarquer le PNUD (2013, p. 13), beaucoup d'organes de l'ONU définissent les "jeunes" comme le segment de la population compris entre 15 et 24 ans. Or l'exclusion liée à l'âge dans la sphère politique s'étend souvent au-delà de 24 ans, au point que les personnes de moins de 35 ans sont rares dans les postes politiques. Le terme "jeunes" est, de même, défini de façon plutôt large dans les réponses au questionnaire analysées dans le présent rapport, puisqu'il s'applique à des personnes de 25 à 30, 35, voire 40 ans. Pour nous en tenir aux Règlements et Modalités de travail du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, on entendra par "jeunes", dans le présent rapport, les personnes de moins de 45 ans.⁶ Le concept de "participation politique" est tout aussi large, puisqu'il recouvre différentes étapes du processus politique, avant, pendant et après les élections. Si l'on regarde souvent le vote comme le droit politique par excellence, la conception de la participation politique qui prévaut dans le débat aux niveaux national et international tend à englober également l'accès aux postes de décision (Krook et True, 2012). Conformément à cette acception, le terme "participation" désignera donc, ici, la présence numérique au parlement et dans les autres institutions électives.

Les débats sur ce type de participation ont pris de l'ampleur dans le monde au cours des vingt dernières années, les femmes étant au centre de l'attention. Aussi le pourcentage de femmes parlementaires a-t-il doublé, ou quasiment, dans l'intervalle, passant de 11,7 pour cent en 1997 à 21,8 pour cent en 2014, selon la base de données en ligne de l'UIP sur les femmes dans les parlements nationaux.⁷ Le principal élément de changement dans ce domaine a été l'adoption de divers types de quotas électoraux de femmes par les parlements nationaux et les partis politiques dans plus de 100 pays (Krook, 2009). Les militants et les chercheurs se sont également concentrés sur l'inclusion politique des minorités ethniques, sachant que des sièges ont été réservés à ces groupes dans près de 40 pays (Hughes, 2011; Krook et O'Brien, 2010). Depuis quelques années, ce mouvement s'étend également aux minorités sexuelles et aux personnes handicapées, dont on considère qu'elles doivent également être incluses dans le processus politique (Reynolds, 2013). Par contre, rares sont les pays qui ont discuté de quotas en fonction de l'âge ou qui en ont adopté – bien que "l'âge" et "le genre", selon une étude (Lisi et Freire, 2012), soient communément considérés comme les deux catégories ayant le plus besoin d'un surcroît de représentation politique.



Trop jeunes pour participer au scrutin, des étudiants « votent avec leurs pieds » en défilant contre le racisme. © Reuters (W. Burgess), 1998

6. Ibid.3
7. Voir <http://www.ipu.org/wmn-f/arc/world010197.htm> et <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>.

Diego Ventimilla, benjamin des parlementaires équatoriens et membre du Bureau du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP. © UIP (P. Albouy), 2014



D'aucuns estiment que l'âge ou la "jeunesse" sont des caractéristiques identitaires qualitativement différentes, faisant référence à une phase transitoire dont on sort avec le passage du temps, contrairement au sexe ou à l'appartenance ethnique qui apparaissent comme des marqueurs plus durables. Pourtant la recherche sur la socialisation laisse penser que l'appartenance à un groupe d'âge peut aussi déterminer une perspective sociale ou donner en partage l'expérience d'un vécu historique – autant d'éléments qu'on garde parfois en soi, avec des conséquences politiques à long terme (Inglehart, 1997; Inglehart et Norris, 2003). En outre, les jeunes peuvent prendre à cœur certaines questions politiques en raison de leur position dans le cycle de la vie : notamment l'éducation, le parcours universitaire, l'emploi et le service militaire, mais aussi des problèmes tels que le changement climatique et la technologie. Ces questions peuvent donc avoir un plus grand impact sur les générations futures.

Diverses raisons expliquent que les jeunes soient sous-représentés par rapport à leur nombre dans la population générale. Tout d'abord, l'âge minimum requis pour briguer un mandat est, dans beaucoup de pays, un peu plus élevé que celui du vote. Les jeunes électeurs doivent parfois attendre l'âge de 25, 35, voire 45 ans avant de pouvoir faire acte de candidature. C'est particulièrement vrai pour les chambres hautes des parlements qui ont tendance à imposer un âge minimum plus élevé.

Ensuite, des études internationales – et aussi les débats politiques – montrent que les jeunes sont beaucoup moins enclins que les citoyens d'âge mûr à voter et à adhérer à un parti (Goerres, 2009). On ne sait trop si ce phénomène est imputable à un déclin général de l'engagement civique (Putnam, 2000) ou au fait que les jeunes se désintéressent des activités politiques formelles (Miller et Shanks, 1996). Cependant, certains observateurs estiment que les jeunes s'intéressent toujours autant à la politique mais préfèrent tout simplement s'engager dans des formes de participation alternatives (Briggs, 2008; Sloam, 2007). La raison en est qu'ils ont parfois été échaudés par le discours politique ambiant et des pratiques qui négligent ou ignorent leurs besoins et leurs centres d'intérêt (Cammaerts et al., 2014). Autant de tendances qui suggèrent un certain rejet de la politique formelle et posent des problèmes pratiques quand il s'agit de recruter de jeunes candidats, étant donné que beaucoup de partis politiques exigent la qualité de membre avant d'investir un candidat.

Enfin, dans beaucoup de partis politiques, il faut avoir une expérience politique préalable, souvent au plan local ou régional, pour être nommé candidat à un siège au parlement, même si cette condition reste tacite. Les jeunes candidats prospectifs sont donc confrontés à un double obstacle : ils sont perçus comme "trop jeunes" ou "immatures" en raison de leur âge et leur carrière dans la politique est encore courte, voire inexistante. Deux facteurs qui peuvent les faire apparaître comme "moins qualifiés" aux yeux des élites du parti, nonobstant les nombreux atouts et les perspectives nouvelles que de jeunes représentants peuvent apporter à la sphère politique.

Conclusions de l'enquête

L'Union interparlementaire a envoyé l'enquête sur la participation des jeunes à tous les Parlements membres. A l'heure où nous rédigeons ce rapport, 98 réponses avaient été reçues de 76 pays : 72 d'une chambre unique ou de chambres basses et 26 de chambres hautes. Dans certains cas, les informations étaient envoyées d'une seule chambre d'un parlement bicaméral. On trouvera la liste des répondants en Annexe 1. Près de la moitié des questionnaires renvoyés provenaient d'Europe et d'Amérique du Nord (44 chambres de 35 pays), d'Afrique (18 chambres de 16 pays), d'Asie (17 chambres de 11 pays), d'Amérique latine et des Caraïbes (13 chambres de 9 pays), du Pacifique (5 chambres de 4 pays), et des Etats arabes (une chambre d'un seul pays). Nous présentons au tableau 1 les résultats préliminaires et l'analyse correspondante, qui devront être actualisés au fur et à mesure de la réception de nouvelles données.

Le texte du questionnaire est présenté à l'Annexe 2. Les informations démographiques demandées à chaque parlement ou chambre parlementaire comprennent une ventilation des parlementaires par tranche d'âge et par sexe; le nom, l'âge et le sexe du parlementaire le plus jeune; ainsi que l'affiliation politique des parlementaires par âge et par sexe.⁸ Etaient également demandées des informations sur les dispositions légales en vigueur, notamment l'âge minimum pour voter et se porter candidat au parlement et si l'un de ces seuils avait été récemment modifié. La dernière partie de l'enquête comportait des questions sur les mesures visant à promouvoir la représentation des jeunes : quotas, groupes interpartis ou réseaux de jeunes parlementaires œuvrant sur les problèmes de la jeunesse, commissions parlementaires concernées par ces mêmes questions, parlements de jeunes s'adressant aux jeunes citoyens, ou d'autres mesures visant à mobiliser les jeunes et à renforcer leur participation.

Tableau 1 : Parlementaires de moins de 30 ans

Chambres unique et basse*		
Rang	%	Pays
1	10,1	Norvège
2	9,0	Danemark
3	6,0	Cuba
"	"	Lettonie
4	5,8	Chili
5	5,6	Slovénie
6	4,8	Serbie
7	4,7	Canada
8	4,4	Autriche
9	3,7	Suède
10	3,6	Andorre
11	3,3	Luxembourg
"	"	Saint-Marin
12	3,2	Islande
13	3,0	Zimbabwe
14	2,9	Indonésie
"	"	Malte
15	2,8	Afrique du Sud
16	2,6	Allemagne
"	"	Pays-Bas
17	2,5	Paraguay
18	2,4	Bosnie-Herzégovine
"	"	Trinité-et-Tobago
19	2,2	Inde
"	"	Portugal
20	2,0	Belgique
"	"	Estonie
"	"	Hongrie
"	"	Pologne
21	1,8	Niger
22	1,7	Grèce
"	"	Philippines
23	1,6	Brésil
24	1,5	Suisse
25	1,4	Sri Lanka
26	1,3	Monténégro
"	"	Rwanda
27	1,2	Chine

8. L'analyse des affiliations aux partis politiques n'a pas encore été achevée.

Chambres unique et basse*		
Rang	%	Pays
"	"	Irlande
"	"	Viet Nam
28	1,1	Nicaragua
29	1,0	Finlande
30	0,9	Burundi
"	"	Espagne
"	"	Guinée équatoriale
31	0,8	Japon
"	"	Nouvelle-Zélande
32	0,7	Australie
"	"	Croatie
"	"	Lituanie
33	0,6	Zambie
34	0,5	Myanmar
35	0,3	Bangladesh
36	0,2	France
37	0,0	Cameroun
"	"	Cabo Verde
"	"	Chypre
"	"	Congo (République démocratique du)
"	"	Malaisie
"	"	Micronésie (Etats fédérés de)
"	"	Monaco
"	"	Mongolie
"	"	Mozambique
"	"	Pérou
"	"	Qatar
"	"	République de Corée
"	"	Sao Tomé-et-Principe
"	"	Suriname
"	"	Tchad
"	"	Tuvalu
"	"	Uruguay

Chambre haute**		
Rang	%	Pays
1	5,9	Kenya
2	3,2	Trinité-et-Tobago
3	1,7	Belgique
"	"	Irlande
4	1,1	Espagne
5	0,5	Myanmar
6	0,0	Australie
"	"	Autriche
"	"	Belarus
"	"	Bosnie-Herzégovine
"	"	Brésil
"	"	France
"	"	Inde
"	"	Japon
"	"	Malaisie
"	"	Namibie
"	"	Paraguay
"	"	Pays-Bas
"	"	Philippines
"	"	Pologne
"	"	Russie (Fédération de)
"	"	Rwanda
"	"	Suisse
"	"	Uruguay
"	"	Zimbabwe***

* Les données sur la répartition par âge des parlementaires de l'Île Maurice n'ont pas été fournies.

**Les données sur la répartition par âge des parlementaires canadiens n'ont pas été fournies.

***Les calculs concernant le Zimbabwe se fondent sur les réponses de 38 législateurs sur 80.



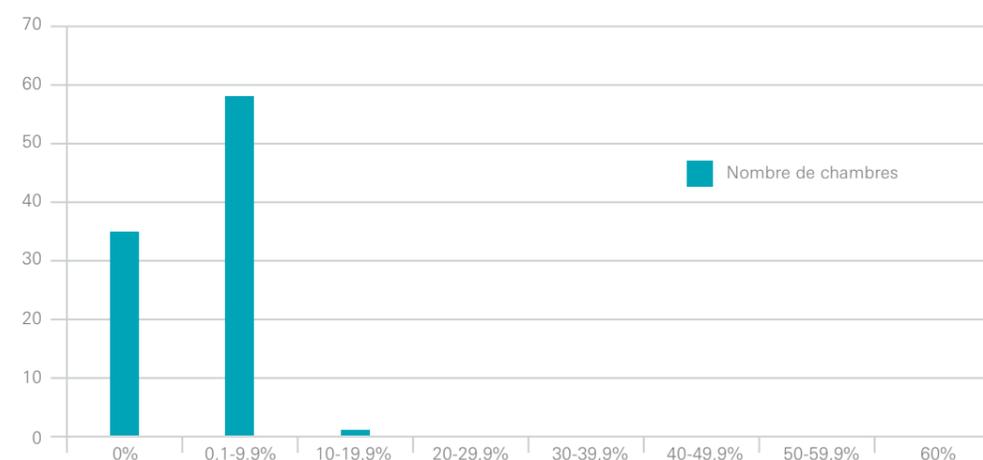
Chloé Smith est devenue la benjamine de la Chambre des communes du Royaume-Uni en 2009 après avoir remporté une élection partielle à l'âge de 27 ans.
© UIP (L. Fortunati), 2014

Cohortes d'âge et jeunes parlementaires

Des données relatives au nombre de parlementaires par cohorte d'âge ont été collectées et ventilées par sexe. Etant donné qu'il n'existe pas de consensus sur la définition de "jeune" parlementaire, les réponses ont été analysées en fonction de trois catégories : moins de 30, 40 et 45 ans. Le pourcentage de parlementaire dans chacun de ces groupes a été calculé pour chaque chambre. Les classements par pays, pour les chambres uniques et basses et pour les chambres hautes, respectivement, sont présents à la page 8 (pourcentage de parlementaires de moins de 30 ans), l'Annexe 3 (pourcentage de parlementaires de moins de 40 ans), et l'Annexe 4 (pourcentage de parlementaires de moins de 45 ans).

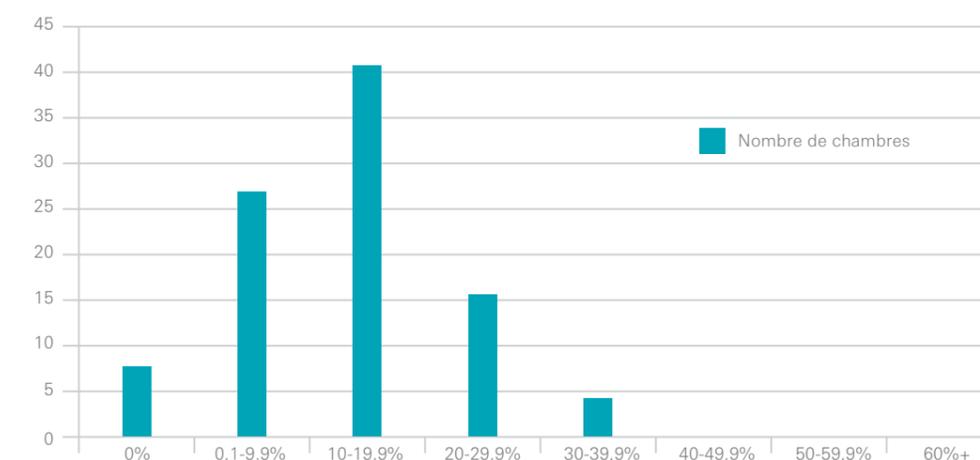
Lorsqu'on entend par "jeunes" les parlementaires de moins de 30 ans, les données montrent que l'élection de très jeunes parlementaires est très rare (voir Figure 1). Seule la Norvège franchit la barre des 10 pour cent. Parmi les chambres uniques et basses, deux tiers n'ont que 2 pour cent, voire moins, de jeunes parlementaires et 20 n'en ont aucun. Les chambres hautes font encore plus pâle figure. Toutes ont moins de 6 pour cent de jeunes parlementaires, le Kenya arrivant en tête avec 5,9 pour cent. Les trois quarts des chambres hautes n'ont aucun jeune parlementaire.

Figure 1 : Pourcentage de parlementaires de moins de 30 ans (toutes chambres)



Lorsque le seuil retenu est l'âge de 40 ans, la proportion de jeunes parlementaires augmente légèrement (voir Figure 2). Parmi les chambres uniques et basses, quatre pays (Saint-Marin, Danemark, Serbie et Pays-Bas) franchissent la barre des 30 pour cent. Un peu moins de la moitié des chambres comptent 10 à 20 pour cent de jeunes parlementaires. Près du quart en ont moins de 10 pour cent, dont 4 n'en ont aucun. Pour les chambres hautes, seuls le Kenya et la Belgique ont plus de 20 pour cent de parlementaires de moins de 40 ans. La majorité des chambres, soit 18 des 25 ayant fourni des données, tombent à moins de 10 pour cent. Ces schémas laissent penser que si la participation des jeunes est remarquable dans quelques pays, la tendance à l'inclusion reste faible même lorsque l'on entend par "jeunes" des personnes de moins de 40 ans. Les chambres hautes font toujours moins bien que les chambres uniques ou basses dans l'ensemble.

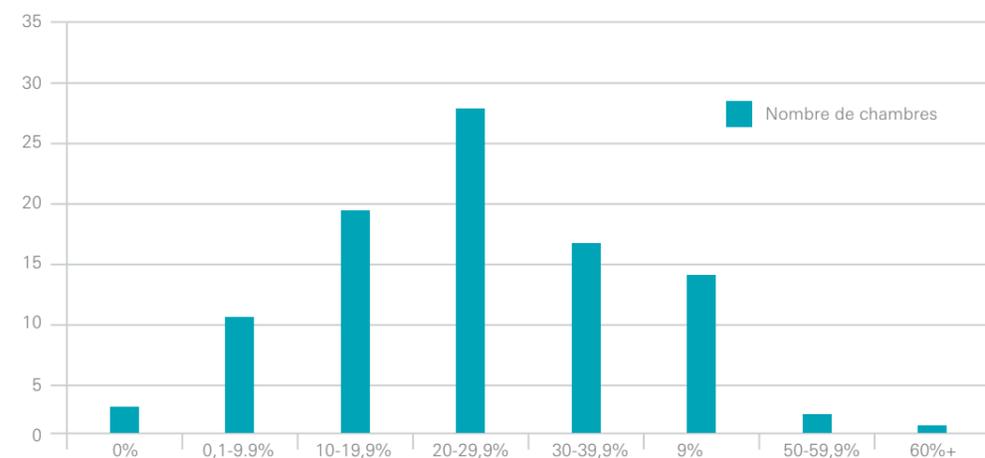
Figure 2 : Pourcentage de parlementaires de moins de 40 ans (toutes chambres)



Lorsqu'on met le curseur un peu plus haut, de manière à entendre par "jeunes" les moins de 45 ans, le tableau change du tout au tout (voir Figure 3), certains Etats faisant des progrès considérables. Pour les chambres uniques et basses, ce sont les Pays-Bas qui arrivent en tête avec plus de 60 pour cent de jeunes parlementaires. Viennent ensuite Saint-Marin et Andorre avec 50 pour cent ou plus. Plus d'un tiers des chambres, objet de l'étude, dépassent les 30 pour cent de jeunes au parlement. Seuls deux pays, les nations insulaires du Pacifique des Etats fédérés de Micronésie et Tuvalu, n'ont aucun jeune parlementaire et cinq pays en comptent moins de 10 pour cent.

Les résultats sont moins encourageants lorsqu'on en vient aux chambres hautes. La part globale de jeunes parlementaires baisse alors considérablement. Les pays de tête, à savoir la Belgique et le Kenya, y comptent un peu plus de 30 pour cent de jeunes parlementaires, soit la moitié seulement des pays les mieux classés pour les chambres uniques ou basses. Plus du tiers des chambres hautes comptent moins de 10 pour cent de jeunes parlementaires. Toutefois, un seul pays, l'Uruguay, n'en a aucun.

Figure 3 : Pourcentage de parlementaires de moins de 45 ans (toutes chambres)



Jeniffer Vel, membre de l'Assemblée nationale des Seychelles et du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

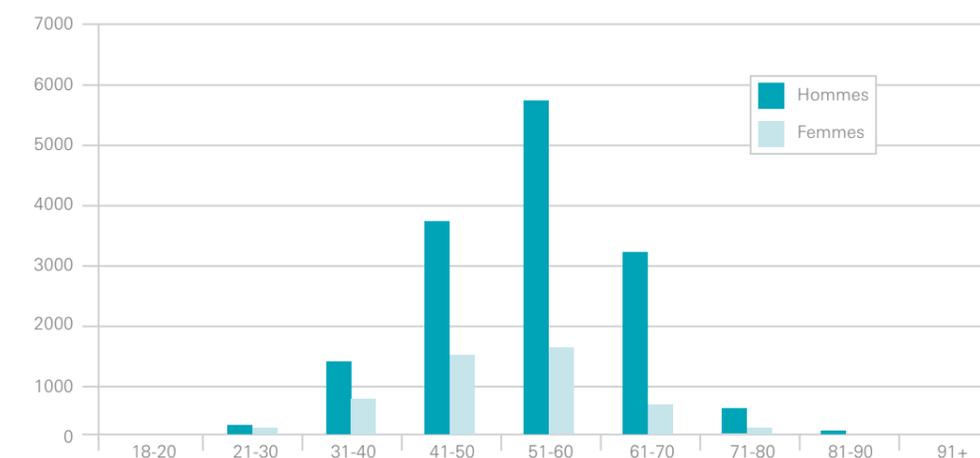
© UIP (P. Albouy), 2014



Pour mettre en contexte la représentation des jeunes par rapport à celle des autres tranches d'âge, nous avons ensuite analysé les schémas dans toutes les cohortes d'âge, avec ventilation par sexe. La figure 4 indique le nombre de parlementaires par cohorte d'âge pour l'ensemble des 76 chambres de l'étude. Plusieurs tendances se dégagent : d'abord, lorsque l'on considère tous les parlementaires, le plus grand nombre d'entre eux, et de loin (hommes et femmes confondus), appartiennent à la tranche des 51-60 ans. La tranche suivante est celle des 41-50 ans. On peut donc dire que la plupart des parlementaires sont d'âge moyen et que les plus jeunes, comme les plus âgés, sont moins bien représentés.

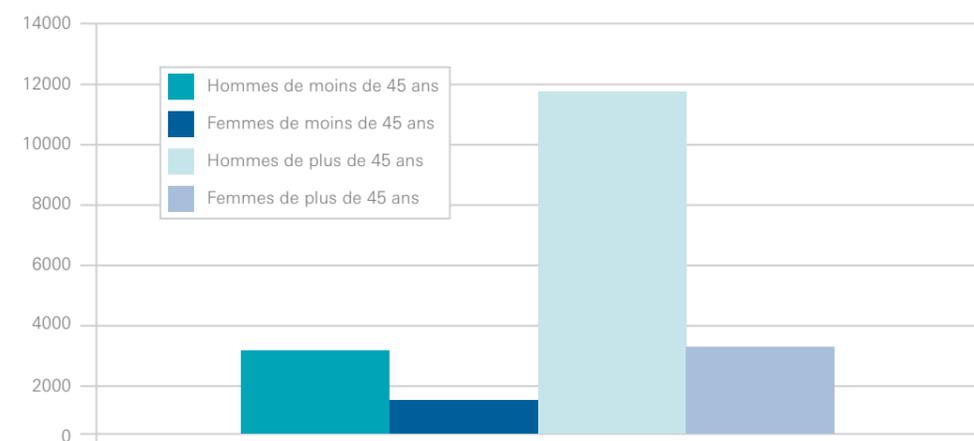
En second lieu, dans chaque tranche d'âge, les parlementaires hommes sont plus nombreux que les femmes, la plupart du temps de manière significative. L'examen attentif de ces disparités fournit des résultats intéressants. Les trois groupes les plus importants d'hommes, en chiffres absolus, sont ceux des 41-50, 51-60 et 61-70 ans. Les trois groupes les plus importants de femmes, par contre, sont collectivement plus jeunes puisqu'ils correspondent aux tranches des 31-40, 41-50 et 51-60 ans. Il en résulte par conséquent que les législatrices, dans l'ensemble, semblent plus jeunes que leurs collègues hommes.

Figure 4 : Nombre de parlementaires hommes par rapport aux parlementaires femmes par cohorte d'âge (toutes chambres)



En troisième lieu, on observe une importante corrélation entre l'âge et le sexe. La figure 5 répartit les hommes et les femmes parlementaires d'après le seuil défini par l'UIP, à savoir 45 ans. En chiffres absolus, le graphique est frappant : il y a plus d'hommes que de femmes dans les deux tranches d'âge, mais les hommes de plus de 45 ans dépassent de loin les membres des trois autres groupes. Autre constatation inattendue : le nombre de jeunes parlementaires hommes est comparable aux nombre des parlementaires femmes plus âgées. L'écart le plus net, en revanche, est constaté entre les femmes jeunes et les hommes âgés, laissant penser que les femmes jeunes sont doublement désavantagées par rapport aux parlementaires des autres profils d'âge.

Figure 5 : Nombre d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 45 ans (toutes chambres)



L'analyse finale porte sur les jeunes parlementaires de chaque chambre et sur l'âge auquel ils ont été élus pour la première fois. Dans deux tiers des chambres ayant répondu à l'enquête, les législateurs les plus jeunes ont été élus pour la première fois entre 21 et 30 ans. Un cinquième ont fait leur entrée au parlement entre 31 et 40 ans. Les représentants les plus jeunes de six chambres ont été élus pour la première fois entre 18 et 20 ans, alors que cinq l'ont été entre 41 et 50 ans⁹. Près des deux tiers sont des hommes et moins d'un tiers des femmes. Par conséquent, les législateurs les plus jeunes sont plus souvent des hommes que des femmes, même si ces dernières représentent une proportion non négligeable, confirmant les tendances générales illustrées ci-dessus.

9. Plusieurs chambres ont été exclues pour absence de données.

Dispositions légales

L'une des explications possibles de l'absence relative de jeunes au parlement, notamment dans les tranches d'âge les plus jeunes, est peut-être à rechercher du côté des lois et règlements applicables aux droits politiques. C'est pourquoi nous avons demandé dans notre enquête des informations sur l'âge minimum permettant de voter et de se porter candidat à un mandat parlementaire. Les réponses montrent que l'âge du droit de vote est, plus ou moins universellement, fixé à 18 ans (85 pour cent, soit 83 des 98 réponses reçues), avec très peu de différences sur l'ensemble des chambres parlementaires. Dans certains pays, les citoyens peuvent voter plus tôt, à 16 ou 17 ans : Autriche, Cuba, Nicaragua et Indonésie. Ils doivent attendre un peu plus, c'est-à-dire l'âge de 19, 20 ou 21 ans, en République de Corée, au Cameroun, au Japon et en Malaisie.¹⁰

Par contre, l'âge auquel un citoyen peut briguer un mandat varie plus nettement. La plupart des chambres ayant répondu à l'enquête le fixent à 18 ans (43 pour cent, soit 42 chambres). Le plus souvent, toutefois, les citoyens doivent patienter plusieurs années après avoir atteint l'âge du droit de vote pour devenir éligible à un mandat parlementaire – en général jusqu'à l'âge de 21 ans (18 pour cent, soit 18 chambres) ou de 25 ans (19 pour cent, soit 19 chambres). L'attente est généralement encore plus longue pour les chambres hautes où l'âge minimum peut atteindre 35 ans (Brésil, Burundi, Paraguay et Philippines), voire 40 ans (Cameroun, Rwanda et Zimbabwe).

Lorsque l'on recoupe ces deux éléments, on constate qu'il n'y a pas d'écart entre l'âge minimum requis pour voter ou se porter candidat dans 35 des chambres ayant répondu à l'enquête (36 pour cent). L'écart observé pour les 56 chambres restantes (57 pour cent) n'est pas uniforme. Il varie de deux ans, en Autriche et à Cuba, à 22 ans pour les chambres hautes du Rwanda et du Zimbabwe. Les écarts les plus fréquemment observés sont de trois ans (15 chambres) et sept ans (17 chambres), ce qui correspond aux âges d'éligibilité les plus courants qui sont de 21 et 25 ans.

Quelques rares pays ont récemment modifié leurs dispositions légales, toutes dans le sens d'un abaissement de l'âge minimum. Ainsi, en 2007, l'Autriche a ramené l'âge minimum du vote de 18 à 16 ans, et celui de l'éligibilité de 19 à 18 ans. Quatre autres pays – Belgique, République démocratique du Congo, France et Kenya – ont aussi abaissé l'âge requis pour se porter candidat suite à une réforme. Le cas le plus remarquable est celui de la France où l'âge requis pour briguer un siège au Sénat a été ramené de 35 à 24 ans en 2008.

10. Les sièges des chambres hautes de l'Inde, de l'Irlande et de la Suisse sont indirectement pourvus par vote des membres d'autres organes dont l'âge varie considérablement.

Mesures visant à renforcer la participation des jeunes

Outre les informations sur l'âge et le sexe des parlementaires, l'enquête portait sur les mesures visant à promouvoir la participation et la représentation des jeunes dans le travail des parlements nationaux.

Quotas de jeunes

Les quotas de jeunes sont susceptibles, à priori, de favoriser directement l'élection de jeunes parlementaires. Pourtant, il ressort de l'enquête que ce moyen n'est que rarement employé. La Constitution kenyane de 2010 réserve deux sièges à des jeunes âgés de 18 à 35 ans à la Chambre haute, un homme et une femme. Ces sièges sont pourvus par les partis politiques sur la base du nombre de sièges obtenus aux élections. De même, la Constitution de 2003 du Rwanda réserve deux sièges à la Chambre basse à des citoyens de moins de 35 ans, à choisir par un collège électoral constitué en partie par des membres du Conseil national des jeunes. Les données fournies par le Rwanda (Chambre basse) montrent que ces deux sièges sont détenus par une femme dont l'âge est compris entre 21 et 30 ans, et un homme de 31 à 40 ans. A noter que, sur les 24 sièges réservés à des femmes, 11 sont détenus par des femmes de moins de 40 ans (45,8 pour cent) et 16 par des femmes entre 51 et 45 ans (66,7 pour cent).

Les autres types de quotas mis en œuvre par les chambres qui ont répondu à l'enquête comprennent les quotas adoptés par des partis, comme le Rassemblement démocrate (quota de 20 pour cent pour les moins de 45 ans, adopté en 2010) et le Mouvement pour la démocratie sociale (quota de 20 pour cent pour les moins de 35 ans, adopté en 2008) à Chypre; le Front sandiniste de libération nationale (quota de 15 pour cent pour les jeunes dans la direction et sur les listes électorales du parti, adopté en 2002) au Nicaragua; et le Parti social-démocrate (un quota de 25 pour cent pour les moins de 25 ans) en Suède. Le Mozambique indique l'existence de quotas au niveau des partis, mais sans donner plus de détails. Cuba met en œuvre une "politique générale" pour promouvoir la participation de jeunes candidats, alors que le règlement intérieur du Parti travailliste néo-zélandais stipule que les listes électorales doivent représenter "équitablement" les jeunes et les autres groupes.

D'autres mesures législatives ont été prises ailleurs. Par exemple le Viet Nam indique qu'il réserve des sièges et met en œuvre des quotas de candidats inscrits dans la loi, mais sans plus de détails. Aux Philippines (Chambre basse), la part de représentation proportionnelle prévue par le système électoral (20 pour cent du total des sièges) doit comprendre 50 pour cent de candidats provenant de divers secteurs – "travailleurs, agriculteurs, pauvres urbains, communautés culturelles autochtones, femmes" – ainsi que des jeunes.



Echange entre des parlementaires japonais et autrichiens à la première Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires à Genève (2014).
© UIP (L. Fortunati), 2014

Des quotas de jeunes ont été mis en place dans d'autres pays mais n'ont pas été indiqués dans les réponses. Des sièges sont réservés aux jeunes au Maroc (30 sièges), au Kenya (12 sièges à la Chambre basse pour les jeunes, les personnes handicapées et les ouvriers), et en Ouganda (5 sièges pour les moins de 30 ans, dont un pour une femme). Des quotas de candidats sont imposés par la loi à tous les partis politiques du Pérou (20 pour cent pour les moins de 30 ans dans les scrutins locaux et régionaux), du Sri Lanka (le quota de 40 pour cent inscrit dans la loi pour les moins de 35 ans a été converti en un quota de 25 pour cent pour les femmes et les jeunes en 2012), de la Tunisie (au moins un candidat de moins de 35 ans parmi les quatre premiers sur les listes des partis) et d'Égypte (minimum de 16 candidats sur les listes des partis dans les 4 circonscriptions électorales). Des quotas de jeunes ont aussi été mis en place par les partis politiques de Croatie (Parti social-démocrate depuis 2004), d'Allemagne ("quota de nouveaux membres" dans plusieurs partis), du Nicaragua (quota de 40 pour cent combiné pour les femmes et les jeunes au Parti libéral constitutionnaliste) et du Sénégal (20 pour cent au Parti socialiste sénégalais).

Une question libre sur les autres mesures prises pour promouvoir la représentation des jeunes au parlement a suscité plusieurs réponses complémentaires. La Constitution du Kenya, par exemple, fait obligation au parlement d'adopter des lois favorables à la représentation au parlement des jeunes et d'autres groupes d'exclus. Au Burundi (Chambre basse), une loi favorise l'accès de jeunes membres des partis à des positions nationales. De même, le Parlement de Saint-Marin désigne une Commission permanente chargée des politiques de la jeunesse constituée de membres non parlementaires, probablement pour introduire des jeunes dans le processus politique. Enfin, plusieurs réponses au questionnaire font état de branches de jeunes dans les partis permettant, quoique de manière indirecte, de repérer et de préparer de futurs candidats.

Réseaux parlementaires

L'enquête comprenait, ensuite, deux questions sur d'éventuels groupes ou réseaux interpartis de jeunes réunissant de jeunes parlementaires ou s'occupant des questions de la jeunesse au sein du parlement. Des réseaux, même s'ils ne sont pas très fréquents, existent dans plusieurs chambres et semblent le plus souvent de création récente. Au total, 17 réseaux ont été mentionnés dans les réponses (17 pour cent). Certains de ces réseaux de jeunes parlementaires élus sont de nature plus officielle, comme le Réseau de jeunes parlementaires du Cameroun, fondé en 2010; l'Association des jeunes parlementaires du Kenya, créée en 2004; et le Cabinet parlementaire des jeunes au Mozambique, mis en place en 2010. Enfin, on trouve des groupes plus officieux comme au Chili, en Finlande et aux Philippines.

D'autres réseaux ne sont pas exclusivement composés de jeunes parlementaires, mais servent plutôt à coordonner le travail des parlementaires concernés par les affaires de la jeunesse dans les politiques publiques. En voici quelques exemples : le Forum parlementaire des jeunes, bicaméral, en Inde; le Réseau parlementaire Perspectives des jeunes sur la politique en Suède; le Groupe Enfance et jeunesse, bicaméral, en Suisse. D'autres réseaux encore font office de liaison avec les parlements de jeunes, comme le Réseau parlementaire au Niger et la Chambre des jeunes législateurs en Fédération de Russie. On trouve, enfin, une structure plus spécialisée, le Groupe des jeunes de l'Union chrétienne-démocrate/Union chrétienne-sociale en Allemagne, qui rassemble les parlementaires CDU/CSU de moins de 25 ans sur les questions de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Commissions parlementaires

Une question de l'enquête était : "Y a-t-il des organes parlementaires traitant des questions qui concernent les jeunes ?". Quarante parlements (41 pour cent) ont répondu "oui", mais en citant des comités et commissions dont le titre ne comportait aucune mention de termes comme "jeunes" ou "enfants". Ces réponses donnent une idée des questions traditionnellement associées aux jeunes dans le monde. L'éducation est sans doute le domaine le plus cité, mais d'autres apparaissent fréquemment comme les questions de communauté, culture, emploi, santé publique, logement, droits de l'homme, science, affaires sociales, protection sociale, sports, technologie ou médias sociaux. L'un des répondants explique, toutefois, que "la jeunesse est un thème transversal" qui, de ce fait, est du ressort de toutes les commissions (Autriche, Chambre basse).

Boîte 1 : Organes parlementaires chargés des jeunes et des enfants

- Commission de la famille et de la jeunesse (Autriche, Chambre haute)
- Commission permanente chargée du Ministère de la jeunesse et des sports (Bangladesh)
- Commission conjointe des droits de l'homme, droits des enfants, des jeunes, des immigrés, des réfugiés, du droit d'asile et de l'éthique (Bosnie-Herzégovine, deux Chambres)
- Commission de l'éducation, de la jeunesse, des sports et des loisirs, de la culture et de la communication (Burundi, Chambre basse)
- Commission de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse (Cameroun, Chambre basse)
- Commission de la famille, de la jeunesse et des sports (Croatie)
- Commission de la jeunesse, de l'enfance et de l'égalité des droits pour les femmes (Cuba)
- Commission des affaires de la famille, des citoyens âgés, des femmes et des jeunes (Allemagne)
- Commission permanente spéciale chargée de l'égalité, de la jeunesse et des droits de l'homme (Grèce)
- Commission de l'éducation, de la jeunesse, des sports et de la culture (Indonésie)
- Commission conjointe de la santé et de l'enfance (Irlande, deux Chambres)
- Commission spéciale chargée de l'enfance et de la jeunesse (Irlande, Chambre basse)
- Commission spéciale chargée de l'enfance et de la jeunesse (Japon, Chambre basse)
- Commission permanente chargée de la jeunesse et des sports (Luxembourg)
- Commission de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse (Luxembourg)
- Commission spéciale de l'éducation et de la jeunesse (Monaco)
- Commission des agriculteurs, des travailleurs et de la jeunesse (Myanmar, Chambre basse)
- Commission de l'éducation, de la santé, des affaires des femmes et des enfants (Myanmar, Chambre haute)
- Commission permanente de l'égalité entre hommes et femmes, de la jeunesse et des TIC (Namibie, Chambre haute)
- Commission des femmes, des jeunes, des enfants et de la famille (Nicaragua)
- Commission de la jeunesse, des sports et de la culture (Paraguay, Chambre haute)
- Commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports (Pérou)
- Commission sénatoriale de la jeunesse (Philippines, Chambre haute)
- Commission chargée du développement de la jeunesse et des sports (Philippines, Chambre basse)
- Commission de l'éducation, des sciences et de la jeunesse (Pologne, Chambre basse)
- Commission de l'éducation, de la technologie, de la culture et de la jeunesse (Rwanda, Chambre basse)
- Commission de l'éducation, des sciences, des sports et de la jeunesse (Slovénie)
- Commission de la culture, de l'éducation, de la jeunesse, des adolescents et des enfants (Viet Nam)
- Commission de la jeunesse et des sports (Zambie)
- Commission chargée du développement de la jeunesse, de l'indigénisation et de l'émancipation économique (Zimbabwe, Chambre basse)



Un jeune garçon dépose son bulletin dans l'urne lors de l'élection du Parlement des enfants à Sanaa en 2014.
© Reuters (K.A. Ali Al Mahdi), 2014

Dans leur réponse, 31 chambres (32 pour cent) citent un comité ou une commission dont le titre comporte une référence explicite à la jeunesse. Comme le montre la boîte 1, beaucoup des domaines cités ci-dessus reviennent, notamment l'éducation, la famille et les sports. Rares sont, parmi ces organes, ceux qui se consacrent exclusivement aux jeunes ou aux enfants, mais il y a quelques exceptions en Irlande (Chambre basse), au Japon (Chambre basse) et aux Philippines (Chambre haute). Parfois ils sont essentiellement chargés des jeunes, mais avec l'adjonction d'un autre domaine comme en Autriche (Chambre haute) et au Bangladesh. Le plus souvent, la question des jeunes ou des enfants est regroupée avec toute une série d'autres questions (Bosnie-Herzégovine pour les deux chambres, et Burundi) ou avec d'autres groupes marginalisés (Allemagne et Myanmar, Chambre basse).

Les données sur les présidents et les membres de ces commissions et comités font ressortir une grande variation, même si dans certains cas elles sont incomplètes. On dénombre dix-huit présidents (62 pour cent) et onze présidentes (38 pour cent). Les tranches d'âge vont de 21-30 à 71-80, mais les présidents sont plus nombreux dans le groupe des 51-60 ans (quatre hommes et quatre femmes). Sept commissions (23 pour cent) sont à peu près équilibrées dans leur composition hommes-femmes, entre 40 et 60 pour cent pour l'un et l'autre sexe. Cinq commissions (16 pour cent) comportent plus de 60 pour cent de femmes et 19 (61 pour cent) plus de 60 pour cent d'hommes. Neuf commissions (36 pour cent) comptent plus de 50 pour cent de membres de moins de 45 ans et 16 (64 pour cent) comptent des membres plus âgés et n'atteignent pas ce seuil de 50 pour cent.

Parlements de jeunes

La dernière question de l'enquête portait sur les parlements de jeunes, comme mesure à long terme permettant de promouvoir la participation des jeunes. De telles institutions existent dans 35 des pays ayant répondu au questionnaire (36 pour cent). L'idée a été discutée mais pas encore adoptée en Bosnie-Herzégovine (Chambre haute). D'après les réponses, dans quatorze pays (40 pour cent), les parlements des jeunes sont officiellement rattachés au parlement national. Les autres sont informels et ne bénéficient pas d'un rattachement officiel, même si des parlementaires et du personnel parlementaire participent à l'organisation et si le siège du parlement accueille les réunions. Le plus souvent, les principales responsabilités sont assumées par des organisations non gouvernementales, des ministères, des écoles et des autorités locales.

Les groupes d'âge ciblés varient considérablement. Certains parlements de jeunes concentrent leurs efforts sur les enfants de 8, 13 ou 14 ans (5 pays, soit 14 pour cent). D'autres s'adressent plutôt aux adolescents (10 pays, soit 29 pour cent). Le groupe le plus important, selon les réponses obtenues, vise les jeunes proches de l'âge du droit de vote, soit 16, 18 et jusqu'à 30 ou 35 ans (18 pays, soit 51 pour cent). Treize pays ont fourni des données sur le sexe des participants d'où il ressort que l'équilibre femmes-hommes se situe entre 40 et 60 pour cent pour chaque sexe. La sélection des participants se fait selon plusieurs méthodes, mais le plus souvent par un processus de candidatures à des élections organisées par un comité central ou par les écoles (9 pays pour chacune de ces méthodes). Parfois, on organise des élections ouvertes (4 pays). Dans certains cas, des conseils locaux de jeunes participent au processus. La fréquence des activités est, elle aussi, très variable. La plupart des parlements de jeunes siègent une fois par an, généralement dans les locaux du parlement, après des semaines ou des mois de préparation (16 pays, soit 46 pour cent). D'autres ont un programme annuel (3 pays, soit 9 pour cent) ou un cycle d'activités aboutissant à une réunion officielle tous les deux ans (5 pays, soit 14 pour cent).

Les objectifs des parlements de jeunes peuvent être répartis en trois grandes catégories. D'abord une fonction délibérative : écouter les jeunes et leur permettre de s'exprimer (Andorre), de faire entendre leur voix (Finlande) et formuler leurs préoccupations (Malte). Ainsi, ils sont en mesure de définir un "agenda des jeunes" en vue de peser sur les politiques publiques (Belarus; Kenya, Chambre haute; Portugal; Suriname; Zimbabwe, Chambre basse). Ce programme est, dans certains cas, directement transmis aux décideurs (Lettonie; Luxembourg; Philippines, Chambre haute), voire en direct à la télévision (Monténégro). Le but est aussi de créer des liens permanents entre les jeunes eux-mêmes et avec les responsables du parlement et du gouvernement (Estonie; Irlande, Chambre basse; Fédération de Russie, pour les deux chambres; Afrique du Sud, Chambre basse; Suède).

Le second objectif est la sensibilisation : informer les jeunes sur les procédures parlementaires de décision (Autriche, Chambre haute; Grèce; Pérou; Portugal; Suède), sur les fonctions des parlementaires grâce à des simulations de travail parlementaire, comme la préparation de projets de loi, la participation à des débats et le vote de lois (Andorre; République démocratique du Congo, Chambre basse; France, Chambre basse; Lettonie; Slovaquie). Certains pays décrivent ce processus comme un "apprentissage" (Niger) ou une "formation à la démocratie" (Slovénie). En Nouvelle-Zélande, ce travail est "aussi proche que possible de la réalité", avec un travail en circonscription et des séances de communication avec de jeunes journalistes. Même si les participants ne deviennent pas des élus par la suite, ils apprennent à peser sur les décisions du gouvernement en tant que citoyens (Trinité-et-Tobago, Chambre basse).

Le troisième objectif des parlements de jeunes est l'émancipation politique, dans l'espoir que cette expérience de la démocratie participative en fasse des citoyens actifs qui s'intéressent aux affaires publiques (Estonie, Finlande). Le but est aussi de leur apprendre à débattre et à diriger (Portugal; Zimbabwe, Chambre basse). On s'efforce de renforcer ces qualités de leadership parlementaire (Pérou), mais surtout de promouvoir l'action des jeunes au sein de la société civile (Australie; Belarus; Pologne, Chambre basse), afin de favoriser la démocratisation (Mozambique) et une image plus positive de la jeunesse et de la politique (Luxembourg).

Conclusions

L'intérêt qu'on porte depuis peu à la participation des jeunes à la vie politique, notamment au plan international, est l'occasion rêvée de susciter des débats et des propositions afin que la voix des jeunes soit prise en compte et ouvre des perspectives dans le processus politique. Le présent rapport donne une cartographie préliminaire des jeunes dans les parlements nationaux du monde avec, pour la première fois, un classement des pays selon le pourcentage de jeunes de moins de 30, 40 et 45 ans, au parlement. D'après les données recueillies, l'analyse montre que la plupart des parlementaires sont âgés de 51 à 60 ans, avec des variations entre les hommes et les femmes, ces dernières appartenant souvent à des tranches d'âge plus jeunes.

S'agissant des dispositions légales, on observe une stabilité relative de l'âge d'éligibilité, même si ces dernières années quelques pays ont abaissé l'âge requis pour voter et se porter candidat. Le plus notable, toutefois, est que les mesures prises pour accroître le nombre de jeunes parlementaires varient considérablement selon les pays : quotas de jeunes; interconnexion et soutien du travail des jeunes parlementaires, notamment lorsqu'il porte sur les affaires de la jeunesse; préparation de la prochaine génération de leaders grâce aux parlements de jeunes et autres mesures visant à mobiliser et à sensibiliser les citoyens les plus jeunes, à les intéresser à la politique et à les rendre plus efficaces dans ce domaine. Cette cartographie révèle certains aspects positifs et, déjà, quelques "bonnes pratiques" de bon augure pour la participation des jeunes aux parlements nationaux.

Recommandations

Collecte systématique des données - Avec l'aide des parlements nationaux, l'UIP pourrait collecter et transmettre des données sur l'âge des parlementaires avec ventilation par sexe. Ces informations peuvent ensuite servir à évaluer les progrès – et la nécessité d'agir – afin que les jeunes, hommes et femmes, accèdent en plus grand nombre aux parlements nationaux.

Publication de classements mondiaux - Il serait intéressant que l'UIP crée une page web spéciale consacrée aux données sur la représentation des jeunes dans ses Parlements membres, conformément à la méthode qui a fait ses preuves pour le classement des parlements nationaux en fonction du nombre de femmes. Cette page servirait également à publier les données nationales¹¹ ainsi que les moyennes¹² mondiales et régionales. Ces données seraient régulièrement remises à jour, en ligne, et assorties d'un rapport annuel similaire à l'examen annuel publié pour les femmes parlementaires.¹³

Reconnaitre la diversité des jeunes - Éviter de parler des "jeunes" comme s'ils étaient un groupe homogène dans toutes les données et les rapports sur cette question. Les données figurant dans la présente étude permettent de dégager d'importantes différences entre les âges, les jeunes hommes et les jeunes femmes pour ce qui est de leurs chances d'accéder au parlement. Ces différences doivent être prises en compte lorsqu'on définit des politiques visant l'inclusion. En fonction du contexte du pays concerné, d'autres caractéristiques identitaires peuvent aussi constituer des lignes de séparation.

Aligner les âges du vote et de l'éligibilité - La plupart des pays fixent à 18 ans l'âge du droit de vote. Cependant, les citoyens doivent généralement attendre encore des années avant d'être éligibles, notamment pour l'élection aux chambres hautes. Les données du présent rapport indiquent une corrélation claire entre âges d'éligibilité plus élevés et plus faible représentation des jeunes parmi les législateurs. Pour faciliter l'accès des jeunes aux parlements, il convient d'aligner ces âges minimums.

Adopter des quotas de jeunes - Les quotas de jeunes ne sont que rarement utilisés comme moyen de promouvoir la participation des jeunes à la vie politique. Pourtant, les résultats obtenus grâce aux quotas de femmes, qui sont maintenant d'un usage répandu, montrent que de telles mesures, lorsqu'elles sont bien conçues, renforcent très

nettement la représentation des groupes marginalisés. En tenant compte des contextes nationaux, on peut mettre en place des quotas pour les jeunes dans le cadre d'une réforme constitutionnelle ou électorale, ou bien encore en tant que mesures volontairement adoptées par les partis politiques. Pour favoriser de telles mesures, l'UIP pourrait commander une étude plus systématique sur l'utilisation et la conception des quotas de jeunes dans le monde.

Explorer les synergies avec les politiques d'inclusion mises en œuvre pour d'autres groupes - Certains quotas de jeunes visent explicitement les hommes et les femmes. Par contre, les données fournies par le Rwanda en réponse à notre questionnaire montrent que le fait de réserver des sièges aux femmes, dans la Chambre basse, a permis d'élire une forte proportion de jeunes femmes parlementaires. Pour éviter l'élection des seuls membres de groupes dominants, il convient de concevoir de nouvelles politiques visant des groupes particuliers ou de réformer les politiques existantes de manière à assurer la diversité parmi les parlementaires élus.

Faire connaître les organes parlementaires qui s'occupent des jeunes - L'UIP soutient la collecte de données sur les groupes interpartis¹⁴ et les commissions¹⁵ parlementaires chargés des femmes et de leur prise en compte dans les politiques publiques. Une mesure similaire devrait être prise pour soutenir le développement de réseaux entre jeunes parlementaires, en mettant plus systématiquement l'accent sur les questions de la jeunesse dans les travaux des parlements.

Sensibilisation à la nécessité d'associer les jeunes en plus grand nombre à la politique - Partout on fait le même constat. D'un côté les jeunes seraient apathiques de l'autre ils s'engageraient de plus en plus dans des voies politiques moins traditionnelles. Aussi l'élection d'un plus grand nombre de jeunes parlementaires pourrait-elle devenir une stratégie permettant de répondre à ces deux phénomènes. Cela indiquerait aux jeunes que la politique leur est ouverte mais permettrait aussi de réfléchir à la manière dont on "fait de la politique" dans les institutions établies. Parallèlement, et pour soutenir cette action, il conviendrait d'investir davantage dans des structures telles que les parlements et les conseils de jeunes qui leur donneraient la possibilité de faire entendre leurs opinions, d'apprendre à participer à la politique, de peser sur les choix et d'acquérir les compétences nécessaires à l'efficacité en politique.

14. Voir <http://w3.ipu.org/fr>.

15. Voir <http://www.ipu.org/parline-f/Instanceadvanced.asp>.

11. Voir <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.

12. Voir <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>

13. Voir par exemple <http://www.ipu.org/pdf/publications/WIP2013-f.pdf>

Bibliographie

Bouza, Luis. 2014. *Addressing youth absenteeism in European elections*. Stockholm: International IDEA and European Youth Forum.

Briggs, Jacqueline Ellen. 2008. "Young women and politics: an oxymoron?" *Journal of Youth Studies* 11 (6): 579-592.

Burness, Catriona. 2000. "Young Swedish Members of Parliament: Changing the world?" *NORA: Nordic Journal of Women's Studies* 8 (2): 93-106.

Cammaerts, Bart, Michael Bruter, Shakuntala Banaji, Sarah Harrison and Nick Anstead. 2014. "The myth of youth apathy: Young Europeans' critical attitudes toward democratic life." *American Behavioral Scientist* 58 (5): 645-664.

Carroll, Katherine Blue. 2011. "Not your parents' political party: Young Sunnis and the New Iraqi Democracy." *Middle East Policy* 18 (3): 101-121.

Dahlerup, Drude, Zeina Hilal, Nana Kalandadze, and Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu. 2013. *Atlas of gender quotas*. Stockholm: International IDEA, Inter-Parliamentary Union and Stockholm University.

Darhour, Hanane and Drude Dahlerup. 2013. "Sustainable representation of women through gender quotas: A decade's experience in Morocco." *Women's Studies International Forum* 41 (2): 132-142.

Desrues, Thierry. 2012. "Moroccan youth and the forming of a new generation: Social change, collective action, and political activism." *Mediterranean Politics* 17 (1): 23-40.

Diuk, Nadia. 2013. "Youth as an agent for change: The next generation in Ukraine." *Demokratizatsiya: The Journal of Post-Soviet Democratization* 21 (2): 179-196.

Farthing, Rys. 2010. "The politics of youthful antipolitics: Representing the 'issue' of youth participation in politics." *Journal of Youth Studies* 13 (2): 181-195.

Goerres, Achim. 2009. *The political participation of older people in Europe*. New York: Palgrave.

Hughes, Melanie M. 2011. "Intersectionality, quotas, and minority women's political representation worldwide." *American Political Science Review* 10 (3): 604-620.

Inglehart, Ronald. 1997. *Modernization and postmodernization: Cultural, economic, and political change in 43 societies*. Princeton: Princeton University Press.

Inglehart, Ronald and Pippa Norris. 2003. *Rising tide*. New York: Cambridge University Press.

Joshi, Devin K. 2013. "The representation of younger age cohorts in Asian parliaments: Do electoral systems make a difference?" *Representation* 49 (1): 1-16.

Joshi, Devin K. 2014. "The inclusion of excluded majorities in south asian parliaments: Women, youth, and the working class." *Journal of Asian and African Studies*.

Joshi, Devin and Malliga Och. 2014. "Talking about my generation and class? Unpacking the descriptive representation of women in Asian parliaments." *Women's Studies International Forum*.

Kissau, Kathrin, Georg Lutz and Jan Rosset. 2012. "Unequal representation of age groups in Switzerland." *Representation* 48 (1): 63-81.

Krook, Mona Lena. 2009. *Quotas for women in politics: Gender and candidate selection reform worldwide*. New York: Oxford University Press.

Krook, Mona Lena and Diana Z. O'Brien. 2010. "The politics of group representation: Quotas for women and minorities worldwide." *Comparative Politics* 42 (3): 253-272.

Krook, Mona Lena and Jacqui True. 2012. "Rethinking the life cycles of international norms: The United Nations and the global promotion of gender equality." *European Journal of International Relations* 18 (1): 103-127.

Lisi, Marco and André Freire. 2012. "Political equality and the process of candidate selection: MPs' views in comparative perspective." *Representation* 48 (4): 373-386.

Mansbridge, Jane. 1999. "Should blacks represent blacks and women represent women? A contingent 'yes'." *Journal of Politics* 61 (3): 628-657.

Matthews, Hugh. 2001. "Citizenship, youth councils, and young people's participation." *Journal of Youth Studies* 4 (3): 299-318.

Miller, Warren E. and J. Merrill Shanks. 1996. *The new American voter*. Cambridge: Harvard University Press.

Patrikios, Stratos and Mark Shephard. 2014. "Representative and useful? An empirical assessment of the representative nature and impact of the Scottish Youth Parliament." *Journal of Legislative Studies* 20 (2): 236-254.

Phillips, Anne. 1995. *The politics of presence*. New York: Oxford University Press.

PNUD. 2013. *Améliorer la participation politique des jeunes à travers tout le cycle électoral*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.

PNUD. 2014. *Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017 : autonomisation des jeunes pour un avenir durable*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.

Putnam, Robert D. 2000. *Bowling alone*. New York: Simon & Schuster.

Reiser, Marion. 2014. "The universe of group representation in Germany: Analysing formal and informal party rules and quotas in the process of candidate selection." *International Political Science Review* 25 (1): 55-66.

Reynolds, Andrew. 2013. "Representation and rights: The impact of LGBT legislators in comparative perspective." *American Political Science Review* 107 (2): 259-274.

Scarrow, Susan E. 1999. "Parties and the expansion of democracy." *Party Politics* 5 (3): 341--362.

Shephard, Mark and Stratos Patrikios. 2013. "Making democracy work by early formal engagement? A comparative exploration of youth parliaments in the EU." *Parliamentary Affairs* 66 (4): 752-771.

Sloam, James. 2007. "Rebooting democracy: Youth participation in politics in the UK." *Parliamentary Affairs* 60 (4): 548-567.

UIP. 2010. *Participation des jeunes au processus démocratique*. Résolution adoptée par la 122^e Assemblée de l'UIP, Bangkok, Thaïlande.

UIP. 2013. *Règlements et modalités du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*. Genève : Union interparlementaire.

UNDESA. 2013. *World Population Prospects: The 2012 Revision*. New York : United Nations Office of Development and Social Affairs.

Annexe 1 : Liste des répondants

Afrique du Sud (Chambre basse)	Nouvelle-Zélande
Allemagne (Chambre basse)	Paraguay (Chambres basse et haute)
Andorre	Pays-Bas (Chambres basse et haute)
Australie (Chambres basse et haute)	Pérou
Autriche (Chambres basse et haute)	Philippines (Chambres basse et haute)
Bangladesh	Pologne (Chambres basse et haute)
Belarus (Chambre haute)	Portugal
Belgique (Chambres basse et haute)	Qatar
Bosnie-Herzégovine (Chambres basse et haute)	République de Corée
Brésil (Chambres basse et haute)	Russie (Fédération de) (Chambre haute)
Burundi (Chambre basse)	Rwanda (Chambres basse et haute)
Cameroun (Chambre basse)	Saint-Marin
Canada (Chambres basse et haute)	Sao Tomé-et-Principe
Cabo Verde	Serbie
Chili (Chambre basse)	Slovénie
Chine	Sri Lanka
Chypre	Suède
Congo (République démocratique du) (Chambre basse)	Suisse (Chambres basse et haute)
Croatie	Suriname
Cuba	Tchad
Danemark	Trinité-et-Tobago
Espagne (Chambres basse et haute)	Tuvalu
Estonie	Uruguay (Chambres basse et haute)
Finlande	Viet Nam
France (Chambres basse et haute)	Zambie
Grèce	Zimbabwe (Chambres basse et haute)
Guinée équatoriale (Chambre basse)	
Hongrie	
Inde (Chambres basse et haute)	
Indonésie	
Irlande (Chambres basse et haute)	
Islande	
Japon (Chambres basse et haute)	
Kenya (Chambre haute)	
Lettonie	
Lituanie	
Luxembourg	
Malaisie (Chambres basse et haute)	
Malte	
Ile Maurice	
Micronésie (Etats fédérés de)	
Monaco	
Mongolie	
Monténégro	
Mozambique	
Myanmar (Chambres basse et haute)	
Namibie (Chambre haute)	
Nicaragua	
Niger	
Norvège	

Annexe 2 : Questionnaire

Questionnaire sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux

La présente enquête vise à connaître le nombre de parlementaires de moins de 45 ans. Elle permettra par ailleurs de recueillir des informations sur les dispositifs spéciaux mis en place pour accroître la représentation des jeunes dans les parlements nationaux (soit par des mesures d'incitation, soit par des mesures de facilitation).

L'enquête porte sur les jeunes, membres des parlements nationaux, et non sur les membres des parlements de jeunes¹⁶. Veuillez noter que seule la question 10 concerne les parlements de jeunes.

Les conclusions de l'enquête seront présentées à la Conférence mondiale des jeunes parlementaires organisée par l'UIP les 10 et 11 octobre 2014 à Genève.

Pays _____

Parlement/Chambre _____

[Pour les parlements bicaméraux, prière de remplir un questionnaire par chambre.]

Répondant [nom/titre] _____

Courriel _____

Date _____

Prière de remplir le présent questionnaire et de le renvoyer au Secrétariat de l'UIP avant le **1er septembre 2014**, par courriel à nr@ipu.org ou par fax au +41 22 919 41 60. Pour toute question, prière de contacter Mme Zeina Hilal par courriel à zh@ipu.org.

1. Veuillez indiquer le nombre de parlementaires par groupe d'âge :

Groupe d'âge (année de naissance)	Total	Hommes	Femmes
18-20 (1996-1994)			
21-30 (1993-1984)			
31-40 (1983-1974)			
41-45 (1973-1969)			
46-50 (1968-1964)			
51-60 (1963-1954)			
61-70 (1953-1944)			
71-80 (1943-1934)			
81-90 (1933-1924)			
91 et plus (1923 et avant)			

2. Veuillez indiquer le nom et les coordonnées du plus jeune membre de la chambre/du Parlement :

Nom : _____

Année de naissance/âge : _____ H F

Année d'élection/de nomination : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

3. Veuillez confirmer, corriger ou compléter les données ci-après :

Age requis pour voter : _____

Age requis pour se présenter aux élections : _____

Question subsidiaire : L'une de ces conditions a-t-elle été modifiée récemment ?

oui non

Dans l'affirmative, quel était l'âge prévu auparavant ? Veuillez préciser (par exemple, si l'âge requis pour se présenter aux élections législatives a été abaissé, veuillez indiquer quel était l'âge requis auparavant).

4. Existe-t-il des mesures pour faciliter l'élection/la nomination de jeunes parlementaires ?

oui non

Dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions ci-après :

Qu'est-ce qui définit un "jeune" (par exemple, si la loi prévoit des quotas, quelle limite d'âge fixe-t-elle) ?

Age ou groupe d'âge : _____

16. Un parlement des jeunes est une enceinte – indépendante des jeunes parlementaires – qui a pour objet d'impliquer les jeunes et de les familiariser avec les processus et pratiques démocratiques.

Quelles sont les mesures spéciales en vigueur ?

Mesures	Oui	Non	Ne sais pas
Sièges réservés ¹⁷			
Quotas légaux applicables aux candidats ¹⁸			
Quotas des partis politiques ¹⁹			
Autres mesures			

Si vous avez répondu "autres mesures", veuillez préciser :

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions sur les mesures en vigueur :

Nombre de sièges et/ou pourcentage de candidats : _____
(s'il y a plusieurs mesures, prière de répondre séparément pour chaque mesure)

Année d'adoption (si connue) : _____

Année de modification (le cas échéant) : _____

Modes de désignation : _____
(scrutin distinct, même mode de désignation que pour les autres candidats, désignation par les organisations de la jeunesse; veuillez donner des explications aussi précises que possible)

Source : _____
(disposition constitutionnelle, loi électorale, statuts des partis; veuillez donner des explications aussi précises que possible)

Renseignements additionnels : _____

5. D'autres initiatives ont-elles été prises dans le pays pour promouvoir la représentation des jeunes au Parlement ?

oui non

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

17. Politique/Loi garantissant aux jeunes un nombre minimum de sièges au Parlement.

18. Politique/Loi obligeant tous les partis à désigner un certain pourcentage de jeunes parmi leurs candidats.

19. Politiques adoptées par les partis politiques, de leur propre initiative, et consistant à désigner un certain pourcentage de jeunes parmi leurs candidats.

6. Existe-t-il un forum ou un réseau de jeunes au sein du Parlement ?

oui non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions sur ce forum ou réseau :

Nom du groupe : _____

S'agit-il d'un groupe formel²⁰ ou informel²¹ : _____

Année de création (si connue) : _____

7. Y a-t-il au sein du Parlement un forum ou réseau traitant des questions qui concernent les jeunes ?

oui non

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Nom du groupe : _____

S'agit-il d'un groupe formel²² ou informel²³ : _____

Année de création (si connue) : _____

8. Y a-t-il des organes parlementaires traitant des questions qui concernent les jeunes ? (Ces organes peuvent également traiter d'autres questions – il peut s'agir par exemple d'une Commission des femmes, des jeunes et des sports.)

oui non

Dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions ci-après :

Quelle est la nature de ce ou ces organes parlementaires ?

Type	Oui	Non
Commission permanente ²⁴		
Commission ad hoc		
Autre		

Si vous avez répondu "autre", veuillez préciser :

Veuillez donner des précisions sur ce ou ces organes :

Nom : _____

Président(e) (nom, sexe, âge) : _____

Dimension (nombre de membres) : _____

Nombre d'hommes : _____

Nombre de femmes : _____

Nombre de membres de moins de 45 ans : _____

20. Formel signifie rattaché au Parlement.

22. Formel signifie rattaché au Parlement.

24. Commission ou sous-commission parlementaire, etc.

21. Informel signifie non rattaché au Parlement.

23. Informel signifie non rattaché au Parlement.

9. Veuillez fournir des données sur les affiliations politiques des parlementaires par groupe d'âge et par sexe :

Nom du parti	Sexe	18-20	21-30	31-40	41-45	46-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91+
1.	H										
	F										
2.	H										
	F										
3.	H										
	F										
4.	H										
	F										
5.	H										
	F										
6.	H										
	F										
7.	H										
	F										
8.	H										
	F										

Au besoin, insérez des lignes (ou pages) supplémentaires.

10. Y a-t-il un parlement des jeunes dans votre pays ?

oui non

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Nom : _____

S'agit-il d'un parlement formel²⁵ ou informel²⁶ (veuillez préciser) : _____

Groupe d'âge visé (exemple : moins de 25 ans, 18-30 ans) : _____

Dimension (nombre de membres) : _____

Nombre d'hommes/de garçons : _____

Nombre de femmes/de filles : _____

Mode de désignation (scrutin public, nomination, etc.) : _____

Objet (objectifs énoncés) : _____

Activités et fréquence : _____

Site web (le cas échéant) : _____

Autres renseignements : _____

25. Formel signifie rattaché au Parlement.

26. Informel signifie non rattaché au Parlement.

Annexe 3 : parlementaires de moins de 40 ans

Chambres unique et basse*		
Rang	%	Pays
1	36,7	Saint-Marin
2	34,1	Danemark
3	31,2	Serbie
4	31,1	Pays-Bas
5	29,4	Hongrie
6	28,7	Belgique
7	27,2	Norvège
8	26,7	Chili
9	26,0	Lettonie
10	25,6	Slovénie
11	25,5	Burundi
12	25,0	Andorre
13	23,8	Estonie
14	23,0	Portugal
15	22,5	Rwanda
16	21,3	Paraguay
17	20,6	Islande
18	20,0	Malte
19	19,8	Suède
20	19,4	Cabo Verde
21	19,0	Bosnie-Herzégovine
"	"	Finlande
22	18,3	Irlande
23	18,0	Autriche
24	17,9	Indonésie
25	17,6	Allemagne
26	17,2	Mozambique
27	16,7	Cuba
28	16,4	Sao Tomé-et-Principe
29	16,1	Pologne
30	16,0	Suriname
31	15,8	Philippines
"	"	Zimbabwe
32	15,5	Afrique du Sud
33	15,2	Croatie
34	15,0	Grèce
"	"	Monténégro

Chambres unique et basse*		
Rang	%	Pays
"	"	Suisse
35	14,5	Mongolie
36	14,1	Canada
"	"	Nicaragua
37	14,0	Espagne
38	13,4	Australie
39	12,7	Japon
40	12,6	Inde
41	12,3	Pérou
42	12,1	Lituanie
43	12,0	Tchad
44	11,7	Luxembourg
45	10,9	Brésil
46	10,8	Malaisie
47	10,4	Zambie
48	10,2	Myanmar
49	10,0	Nouvelle-Zélande
50	9,8	Congo (République démocratique du)
51	8,8	Niger
52	7,9	Guinée équatoriale
53	7,6	France
54	7,4	Sri Lanka
55	7,3	Trinité-et-Tobago
56	7,1	Uruguay
57	6,7	Viet Nam
58	5,7	Bangladesh
"	"	Qatar
59	5,6	Chine
60	2,3	République de Corée
61	1,8	Chypre
62	0,0	Cameroun
"	"	Micronésie (Etats fédérés de)
"	"	Monaco
"	"	Tuvalu

*Les données sur la répartition par âge des parlementaires de l'Île Maurice n'ont pas été fournies.

Chambre haute**		
Rang	%	Pays
1	20,6	Kenya
2	20,0	Belgique
3	18,6	Irlande
4	13,3	Bosnie-Herzégovine
5	11,5	Myanmar
6	10,3	Australie
7	10,2	Espagne
8	9,5	Japon
9	8,6	Russie (Fédération de)
10	8,2	Autriche
11	6,5	Trinité-et-Tobago
12	5,4	Belarus
13	5,3	Pays-Bas
14	4,8	Malaisie
15	4,3	Suisse
16	4,2	Philippines
17	3,8	Namibie
18	3,1	Pologne
19	3,0	Inde
20	2,2	Paraguay
21	0,9	France
22	0,0	Brésil
"	"	Rwanda
"	"	Uruguay
"	"	Zimbabwe***

**Les données sur la répartition par âge des parlementaires canadiens n'ont pas été fournies.

***Les calculs concernant le Zimbabwe se fondent sur les réponses de 38 législateurs sur 80.

Annexe 4 : parlementaires de moins de 45 ans

Chambres unique et basse*		
Rang	%	Pays
1	60,3	Pays-Bas
2	53,3	Saint-Marin
3	50,0	Andorre
4	49,3	Belgique
5	48,6	Danemark
6	46,5	Guinée équatoriale
7	46,3	Paraguay
8	44,8	Serbie
9	44,4	Slovénie
10	44,0	Lettonie
11	41,7	Portugal
12	40,6	Hongrie
13	39,6	Burundi
14	39,2	Cuba
15	38,8	Rwanda
16	38,5	Norvège
17	38,3	Chili
18	37,7	Indonésie
19	37,1	Malte
20	35,6	Estonie
21	34,7	Cabo Verde
22	32,7	Sao Tomé-et-Principe
"	"	Suède
23	32,3	Irlande
24	31,7	Autriche
"	"	Islande
25	31,5	Australie
26	29,2	Allemagne
27	29,1	Zimbabwe
28	28,9	Mongolie
29	28,0	Pologne
30	27,3	Zambie
31	27,0	Finlande
32	26,6	Congo (République démocratique du)
33	26,3	Afrique du Sud
"	"	Grèce
"	"	Monténégro

Chambres unique et basse*		
Rang	%	Pays
34	26,2	Pérou
35	26,1	Espagne
36	26,0	Philippines
"	"	Suriname
37	25,0	Japon
"	"	Nouvelle-Zélande
38	24,4	Mozambique
39	24,2	Canada
40	24,0	Suisse
41	23,0	Tchad
42	22,9	Inde
43	22,7	Sri Lanka
44	22,0	Trinité-et-Tobago
45	21,7	Luxembourg
46	21,2	Brésil
"	"	Uruguay
47	20,3	Niger
48	19,8	Malaisie
49	19,7	Myanmar
50	19,1	Lituanie
51	19,0	Bosnie-Herzégovine
52	18,5	Nicaragua
53	15,5	France
54	15,1	Bangladesh
55	13,5	Viet Nam
56	13,4	Cameroun
57	12,5	Monaco
58	11,6	Chine
59	8,9	Chypre
60	6,3	République de Corée
61	5,7	Qatar
62	0,0	Micronésie (Etats fédérés de)
"	"	Tuvalu

*Les données sur la répartition par âge des parlementaires de l'Île Maurice n'ont pas été fournies.

Chambre haute**		
Rang	%	Pays
1	36,7	Belgique
2	30,9	Kenya
3	29,2	Philippines
4	27,1	Irlande
5	25,0	Australie
6	23,1	Namibie
7	22,6	Trinité-et-Tobago
8	22,1	Myanmar
9	19,3	Espagne
10	18,0	Autriche
11	16,9	Japon
12	15,2	Paraguay
13	13,3	Bosnie-Herzégovine
14	12,5	Belarus
15	12,3	Russie (Fédération de)
16	11,5	Rwanda
17	9,7	Malaisie
18	9,4	Inde
19	9,3	Pays-Bas
20	8,7	Suisse
21	8,2	Pologne
22	5,3	Zimbabwe***
23	3,2	France
24	2,5	Brésil
25	0,0	Uruguay

**Les données sur la répartition par âge des parlementaires canadiens n'ont pas été fournies.

***Les calculs concernant le Zimbabwe se fondent sur les réponses de 38 législateurs sur 80.



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

☎ +41 22 919 41 50
 📠 +41 22 919 41 60
 ✉ postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
 Case postale 330
 1218 Le Grand-Saconnex
 Geneva – Switzerland
www.ipu.org